



PROCÈS-VERBAL de la séance **extraordinaire** du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à huis clos à la salle municipale de l'Hôtel de ville, ce jeudi **26 novembre 2020** à compter de 20 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Est absente :

Madame Solange Castilloux, conseillère

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Henri Alain, appuyé par Monsieur Roméo Briand et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2020-11-332

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2020-11-333

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2020-11-334

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Demande de soutien au fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet événements et festivals
6. Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2021-2022 /Gaspésie- Volet 3
7. Demande de soutien au Fonds Régions et Ruralité (FRR) (cabines de plage)

8. Entente de développement culturel 2021-2023
9. Adjudication appel d'offres 2020-03 - Camion autopompe
10. Avis de motion règlement d'emprunt – Camion autopompe
11. Projet de règlement d'emprunt – Camion autopompe
12. Appel d'offres - Achat d'asphalte pour l'exercice 2021
13. Affaires nouvelles
14. Période de questions
15. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castelloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

Aucun.

2020-11-335

5. DEMANDE DE SOUTIEN AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS

CONSIDÉRANT QUE le volet événements et festivals du FRR de la MRC Bonaventure soutient financièrement les municipalités pour l'organisation et/ou le soutien d'événements et festivals;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier de la MRC Bonaventure dans ce volet peut atteindre la somme maximale de 5 000 \$ (50% MRC – 50% Ville);

CONSIDÉRANT QUE l'investissement de la Ville de Paspébiac pour le Village du Pôle Nord s'élève à plus de 19 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Volet événements et festivals du Fonds Régions et Ruralité, le dépôt d'une résolution confirmant l'investissement de la Ville pour l'organisation et/ou le soutien d'événements et festivals fait office de demande de soutien;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castelloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉSIGNER Madame Chantal Robitaille, directrice du service Culture à la Ville de Paspébiac à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt d'une demande de soutien au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet événements et festivals de la MRC Bonaventure et à signer tout document relatif à cette demande.

2020-11-336

6. ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME 2020-2021-2022 | GASPÉSIE – VOLET 3

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) reflète la volonté commune du Ministère du Tourisme (MTO), de Tourisme Gaspésie de s'associer avec les partenaires locaux et les entreprises pour la réalisation de projets de développement de l'offre touristique régionale concordant avec les priorités de développement de la destination;

CONSIDÉRANT QUE le volet 3 de l'entente de partenariat régional en tourisme 2020-2021-2022 Gaspésie a pour but de soutenir et stimuler le développement, le renouvellement et la structuration de l'offre touristique de la région touristique de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage maximal de l'aide financière accordée par l'EPRT à un projet est de 20 % ou un maximum de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac devra contribuer à une mise de fonds maximale de 20,000 \$ au projet qui est évalué présentement à 100,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Cabines de plage » de la Ville de Paspébiac contribue au renouvellement et à la bonification de l'offre touristique de la région touristique de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Cabines de plage » de la ville de Paspébiac est une offre touristique unique et originale, complémentaire et respectueuse du développement durable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉSIGNER Madame Chantal Robitaille, directrice du service Culture à la Ville de Paspébiac à faire les démarches et à mener à bien toutes les actions nécessaires pour le dépôt d'une demande d'aide financière à Tourisme Gaspésie et à signer tout document relatif à cette demande.

2020-11-337

7. DEMANDE DE SOUTIEN AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) (CABINES DE PLAGE)

CONSIDÉRANT QUE Fonds Régions et Ruralité de la MRC Bonaventure soutient financièrement les municipalités pour des projets structurants sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier du FRR de la MRC Bonaventure peut atteindre la somme maximale de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Cabines de plage » de la ville de Paspébiac contribue au renforcement de la communauté et à l'amélioration de la vitalité du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Cabines de plage » de la Ville de Paspébiac contribue au développement des secteurs touristique, culturel et loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Cabines de plage » de la Ville de Paspébiac contribue à la promotion et à la valorisation de l'occupation et de la vitalité du territoire dans une perspective durable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉSIGNER Madame Chantal Robitaille, directrice du service Culture à la Ville de Paspébiac à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt d'une demande de soutien au Fonds Régions et Ruralité de la MRC Bonaventure et à signer tout document relatif à cette demande.

2020-11-338

8. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023

CONSIDÉRANT qu'il est possible de signer de nouvelles ententes de développement culturel en vertu du programme d'aide aux initiatives de partenariat avec le ministère de la

Culture et des Communications pour 2021-2023 pour des actions qui se réaliseront jusqu'en 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau
APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET REPORTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la signature d'une entente avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat, volet 1 entente de développement culturel et,

DE DÉSIGNER Madame Chantale Robitaille, directrice de la Culture à la Ville de Paspébiac à faire une demande au Ministère et signer tout document relatif à cette demande.

2020-11-339

9. ADJUDICATION APPEL D'OFFRES 2020-03 - CAMION AUTOPOMPE

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été publié sur la plateforme SEAO du gouvernement du Québec sous le numéro de référence 1416053;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alain Côté, consultant inc., mandaté par la Ville de Paspébiac pour l'accompagner dans le processus d'acquisition d'un camion autopompe, a déposé le 16 novembre 2020 son rapport d'analyse de l'offre reçue, présente les conclusions et les recommandations suivantes :

- Tous les documents demandés ont été fournis tels que requis dans l'appel d'offres;
- Le soumissionnaire s'engage à livrer le véhicule zéro jour civil après le 30 novembre 2021;
- Après première analyse, tous les articles ont été identifiés comme conformes aux devis descriptifs;
- Tous les points de la soumission ont été validés conformes lors de la rencontre de validation avec MAXI MÉTAL INC. le 12 novembre 2020;
- Le compte-rendu de la rencontre de validation a été approuvé et signé comme demandé;
- Le prix soumis par MAXI MÉTAL INC. est considéré comme actuel dans la catégorie de véhicule visé par l'appel d'offres de la Ville de Paspébiac;
- Il est recommandé à la Ville de Paspébiac, la firme MAXI MÉTAL INC. comme ayant présenté une soumission conforme à son appel d'offres N° 2020-03;
- Que la traite bancaire soit encaissée et considérée comme garantie d'exécution.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection de la Ville de Paspébiac a nommé une secrétaire, Madame Éliane Joseph et que ses membres, Monsieur Daniel Langlois directeur général, Monsieur Stéphane Lepage, directeur service incendie et de Monsieur Alain Côté consultant, ont procédé à l'analyse de la qualité de la soumission reçue et ont dûment signé l'annexe III tel que requis par le Règlement 2019-484 portant sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du comité intermunicipal en matière de sécurité incendie comprenant les municipalités de Shigawake, de St-Godefroi, de Hope et de Hope Town tenue le mercredi 18 novembre 2020, les représentants ont unanimement accepté le devis du camion autopompe incluant les 3 catégories optionnelles soit le système de mousse, le système de compresseur et les équipements fournis ;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de la Ville de Paspébiac ont unanimement accepté le devis du camion autopompe incluant les 3 catégories optionnelles présentées dans l'appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau
APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise **MAXI MÉTAL INC** au coût de 459 938 \$ avant taxes qui inclut les 3 catégories optionnelles, conditionnellement à ce que la Ville de Paspébiac obtienne le financement nécessaire.

2020-11-340

10. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT – CAMION AUTOPOMPE

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, un projet de règlement d'emprunt sera déposé pour l'acquisition du camion autopompe octroyé à l'entreprise **MAXI MÉTAL INC**. au coût de 528 813.72 \$ taxes de ventes incluses.

2020-11-341

11. ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 2020-503 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 528 813.72 \$ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion autopompe d'une valeur de 528 813,72 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MANDATER Monsieur Daniel Langlois, directeur général à entamer le processus de financement par règlement d'emprunt.

2020-11-342

12. APPEL D'OFFRES - ACHAT D'ASPHALTE POUR L'EXERCICE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite lancer un appel d'offres pour l'asphaltage de certaines avenues et rues sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les avenues et rues identifiées sont les suivantes :

.....

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET REPORTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la direction générale à lancer un appel d'offres pour l'asphaltage de ces avenues et rues de la Ville de Paspébiac, dans la limite des prévisions budgétaires établies.

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-11-343

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 40.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, greffier